

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_036 | Naissance de la clinique.CollectionBoite_036-8-chem | Hôpitaux pendant la révolution \(pour insensés\). Item](#)[Ce qu'on avait voulu faire pour les insensés \(Rapport du Comité des Hospices. An XI\)](#)

Ce qu'on avait voulu faire pour les insensés (Rapport du Comité des Hospices. An XI)

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b036_f0141**

Source**Boite_036-8-chem | Hôpitaux pendant la révolution (pour insensés).**

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Références bibliographiques Conseil général de l'administration des hospices de Paris, Rapports au conseil général des hospices, sur les hopitaux et hospices, les secours à domicile, la direction des nourrices, Paris, de l'Imprimerie des hospices civils, Fructidor an XI [1802]

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 25/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

ce qui en surabondait pour
les indents (Rapport du c^{te} du Hospice)
An XI 141

"Le conseil d'adm. du hospice
voudrait avoir entre les mains le public
des maisons et être en sa direction
uniqu^e pour recevoir les indents, les
soigner, les tenir en sûreté, mais avec
le moins de dépenses possible à leur malheu-
reux sort, puisqu'ils sont jugés mé-
ritants : le conseil le désire, et il
le peut. Il a inutilement demandé
2 anciennes maisons religieuses situées
aux faubourgs St Antoine : La Croix
et Ternes. Il a inutilement développé les
avantages que ces 2 maisons, contigües,
mais séparées, présentent par cette situa-
tion.

... le 27 Prairial An V, le Directoire
exécutif a par son arrêté portant que



Le MITW de la folie ne se joint
à l'Hotel-Dieu. Le cretence parvenu
à reformer et amener l'état, mais très
imprudent, très incomplet, et d'une
manière qui n'a rien de comparable
aux succès qu'on a obtenus. Il n'a pu
se rembourser les intérêts de chaque
an. On a une maison à part, avec
ce plebe (non m. t. t. t.) riche; de
vastes jardins, des ombrages, de l'eau,
et les autres (édités) venaient à des
choses de l'état et se fligant
même p. r. et intérieurement encore qu'il
n'est affligant.

Appareil du Creit y et des Hospices
sur les Hospices et hospices.

Fructidor an XI;

H 80-81